



**La charte de l'Atelier de réflexion**  
**Processus de construction du programme d'action culturelle**  
**2025-2030**  
**Principes fondamentaux et déclaration d'intention**

## **L'OBJET DU TRAVAIL**

L'atelier vise à collecter l'expertise des usagers du territoire d'Eghezée afin de nourrir **la réflexion sur le territoire, les enjeux, les axes de développement et objectifs généraux de l'action culturelle d'Ecrin**. Les participants émettent un avis en tendant à se mettre **au service de l'intérêt général** de leur commune.

Le résultat est un rapport qui collecte les idées les plus construites issues des réflexions des membres de l'atelier, en indiquant dans quelle mesure ces idées rencontrent un consensus. Chaque participant peut demander l'intégration d'une position minoritaire, indiquée comme telle, dans le rapport. Le rédacteur du rapport s'efforcera à la neutralité par rapport aux avis exprimés pendant les ateliers et reflétera aussi fidèlement que possible les avis exprimés par les participants.

Le rapport est un outil d'aide à la décision pour le **Centre culturel** qui reste le décideur ultime pour la construction de son projet d'action culturelle et s'engage à examiner ces réflexions et les rendre publiques.

## **DES PARTICIPANTS**

Sauf cas de force majeure, les personnes invitées s'engagent à participer à l'entièreté du processus c'est-à-dire à participer à l'ensemble des ateliers prévus au Centre culturel, 3, rue de la Gare à 5310 Eghezée, en soirée de 19h30 à 22h30 les :

- Mardi 15 novembre 2022 – Petite salle du Centre culturel – 1<sup>er</sup> étage
- Mardi 13 décembre 2022 - Idem
- Mardi 17 janvier 2023 – Foyer du Centre culturel – Rez-de-chaussée

Une quatrième séance sera programmée au terme du processus pour informer les participants des résultats de l'intégration des réflexions partagées dans la construction du projet d'action culturelle. La présence à cette séance n'est pas obligatoire.

Chaque membre de l'atelier a le droit de s'exprimer et d'être entendu des autres participants, des personnes-ressources/experts et des animateurs.

Les participants peuvent mettre en question les différentes perspectives qui leur sont proposées par les personnes-ressources/experts.

L'atelier émet des propositions et adopte en séance plénière finale un rapport reprenant, sur base des enjeux retenus, les propositions d'axes de développement et objectifs généraux de l'action culturelle. Si un consensus n'est pas possible, les divers points de vue sont pris en compte et intégrés au rapport.



## **DES ANIMATEURS**

**Le rôle des animateurs** est d'assurer le bon déroulement de la réalisation de l'atelier (logistique, accompagnement des participants, rédaction du rapport,..) et de faciliter la mission des participants lors de la délibération:

- En s'assurant que tous puissent s'exprimer ;
- En veillant à ce qu'une véritable écoute s'installe ;
- En organisant les discussions de la délibération.

Les animateurs de l'atelier font preuve :

- De neutralité par rapport à l'objet de l'atelier ;
- D'indépendance vis-à-vis du (ou des) commanditaire(s) ainsi que des institutions et partis politiques ;
- D'impartialité dans leurs relations envers les protagonistes de l'atelier.

Les animateurs modèrent, si nécessaire, les relations entre les protagonistes avec pour principe de base le respect entre tous.

## **DES PERSONNES-RESSOURCES / EXPERTS**

Les personnes ressources, appelées à assurer de l'information aux participants sur base de leur expérience :

- Sont recrutées pour le savoir et le savoir-faire qu'elles (ou l'institution à laquelle elles appartiennent) ont acquis dans les matières concernées ;
- Parlent un langage accessible aux personnes non informées des problématiques traitées ;
- Répondent aux questions des participants de manière complète, honnête et compréhensible ;
- Respectent les interrogations et positions des membres de l'atelier ainsi que les avis émis par les autres experts.

Les animateurs modèrent, si nécessaire, les relations entre les protagonistes avec pour principe de base le respect entre tous.

## **DES RELATIONS ENTRE LES PARTICIPANTS ET LES ORGANISATEURS**

Les participants à l'atelier sont en contact avec l'animatrice d'Ecrin, chargée de la coordination, qui les accompagne tout au long du processus. Si les participants le souhaitent, ils peuvent prendre contact directement avec elle :

- Laurence Garot 081/51.06.35 [laurence.garot@ecrin.be](mailto:laurence.garot@ecrin.be)

## **DES RELATIONS AVEC LES MEDIAS**

Les participants n'accordent pas d'interview sur les contenus et résultats des débats avant la restitution publique de ceux-ci, sauf accord des organisateurs ou des animateurs. Ensuite, ils peuvent accorder des interviews à titre personnel sans engager l'ensemble des participants de l'atelier.

La même discrétion vaut pour toute publication sur papier, internet ou les réseaux sociaux, durant la durée des débats.

Signature précédée de Lu et approuvé :